

## Le guide destiné aux jeunes de 6<sup>e</sup> primaire et à leurs parents



**Ce guide vous est adressé pour...**

- présenter l'Athénée royal de Péruwelz;
- répondre à (presque) toutes vos questions;
- vous renseigner sur l'enseignement secondaire;
- vous guider dans la procédure d'inscription en première année.

## Notre établissement

N'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet qui regorge d'informations les plus diverses concernant notre établissement (présentation générale, visite virtuelle, options, infrastructures, actualités ...) !

Découvrez aussi l'histoire de l'Athénée royal de Péruwelz (rubrique « Notre établissement ») - Voir page suivante !

<https://www.ar-peruwelz.be/>



# Notre slogan

**Notre défi : éduquer aujourd'hui pour la société de demain !**

## L'histoire de notre établissement

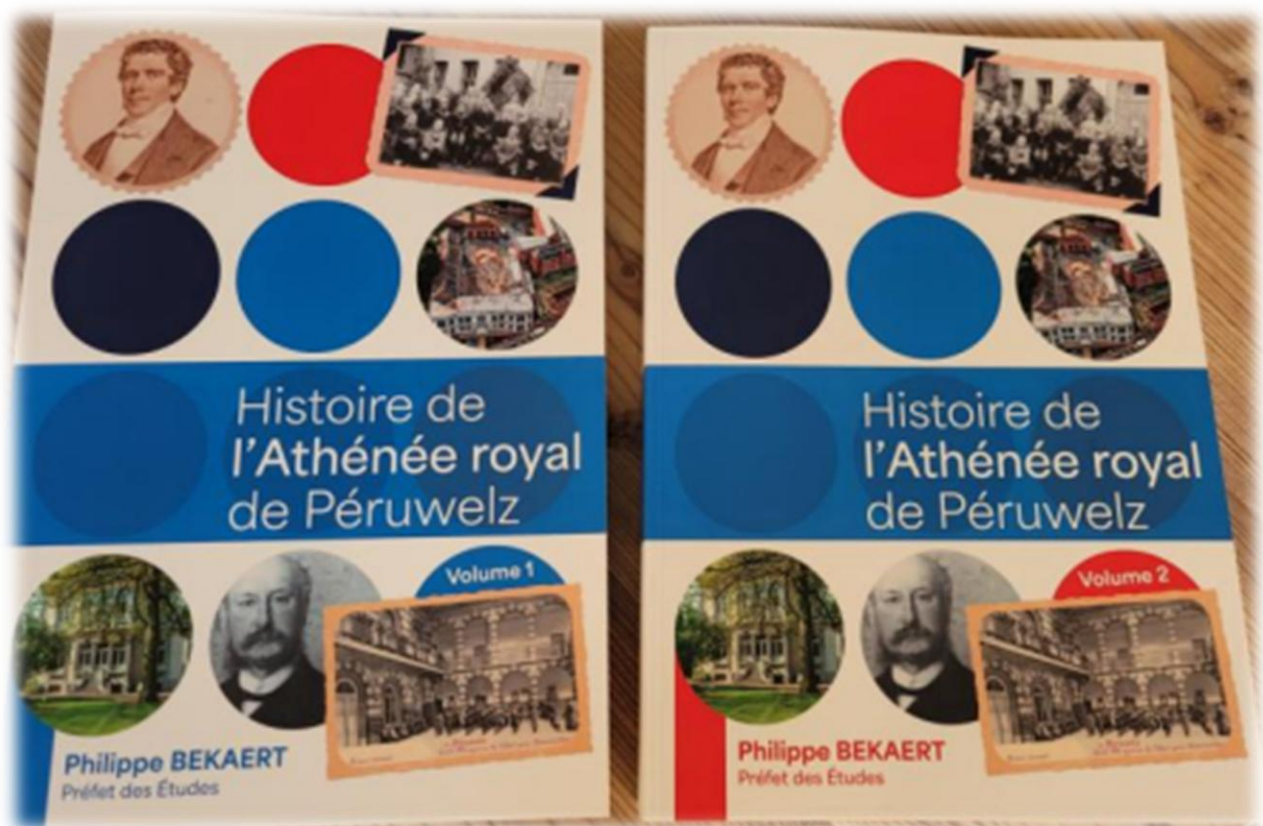
L'Athénée royal de Péruwelz a désormais son histoire complète dès sa création sous la forme d'une école moyenne de l'État en 1851 à nos jours.

Deux volumes ont été édités récemment :

- volume 1 (620 pages) - de 1850 à 1970 (École moyenne des Garçons ; École moyenne des Filles ; Athénée royal dès 1957 jusque 1970) ; les internats de l'État à Péruwelz ;
- volume 2 (615 pages) - Athénée royal dès 1970 ; l'Institut technique normal de l'État ; les internats ; le C.E.S.E.P. etc.

Vous pouvez faire l'acquisition des deux volumes selon les modalités reprises sur le site officiel de l'établissement (<https://www.ar-peruwelz.be/documents/>).

Il est aussi possible de consulter la version numérique sur le même site : <https://www.ar-peruwelz.be/notre-etablissement-2/>



# Le mot du Préfet des études

## Rentrée en première secondaire

Le lundi 24 août 2026, votre enfant fera son entrée en secondaire. Mais il vous faudra au préalable procéder à son inscription en première année (S1) : étape incontournable qui peut paraître complexe, d'autant plus que nous passons dans le tronc commun !

Ce fascicule vous explique toute la procédure et indique les dates importantes et les documents nécessaires pour valablement constituer un dossier d'inscription.

En dehors de ces démarches, il vous appartiendra de choisir l'établissement que votre enfant aura le plaisir de fréquenter l'an prochain.

Ce choix ne sera pas simple non plus. **Voilà pourquoi vous trouverez dans ces pages un éventail de tout ce que nous mettons en œuvre, à l'Athénée royal de Péruwelz, pour assurer un suivi pédagogique efficace et cohérent.**



## L'Athénée de Péruwelz : tout un contexte

Je suis arrivé en 2017 à l'Athénée de Péruwelz après avoir fonctionné à la tête d'un athénée bruxellois et surtout après une carrière de 28 années en tant que professeur de langues dans divers établissements (dont l'A.R. de Péruwelz). Adeptes d'une pédagogie active et différenciée (le *self-access* en langues germaniques), récompensée par le Trophée de l'Innovation en Education (2010, Schola-ULB) et par le Label européen des langues (2013), et donc, garant de pratiques pédagogiques sensées, je me réjouis au quotidien d'œuvrer au côté d'équipes éducatives porteuses de très nombreux projets variés et de qualité, prônant un esprit d'ouverture et d'émancipation intellectuelle et sociale.

Le bien-être et l'épanouissement psychologique et social des jeunes font également partie de nos priorités ; le cadre de vie que nous leur offrons et dont nous sommes particulièrement fiers y contribue largement.

Dans tout ce contexte, des notions comme travail, respect et discipline sont de facto incontournables, comme l'atteste notre Règlement d'ordre intérieur (consultable sur notre site internet) !

L'Athénée de Péruwelz constitue un ensemble de quatre sites se distinguant chacun par les options qui y sont proposées. Nos élèves les plus jeunes du fondamental fréquentent le site de la rue Flament tandis que leurs aînés au secondaire reçoivent sur le site de la rue des Français une formation générale ou technique qui les prépare aux études supérieures. Enfin, ceux des sites des Métiers et du Bas Coron se préparent, grâce à une formation technique et professionnelle, à décrocher assurément un emploi vu le caractère particulièrement porteur des choix qu'ils ont effectués, mais aussi parce qu'ils se seront distingués lors de leurs stages actifs ou encore pendant leurs épreuves de qualification.

Vous le verrez plus loin : l'Athénée royal de Péruwelz est, grâce à son offre de filières, un établissement très complet. Chaque choix opéré, s'il est bien vécu par le jeune, est une voie toute tracée vers l'excellence.

Votre enfant y recevra un enseignement de qualité dans un environnement accueillant, propre et moderne. Il sera un être humain libre et responsable à part entière tout en adhérant à notre Règlement, notre projet d'établissement et à nos valeurs (démocratie ; ouverture et démarche scientifique ; respect et neutralité ; émancipation sociale).

J'espère que mes propos et le descriptif qui suit pourront vous aider à déterminer votre choix et vous encourager à nous confier la formation de votre enfant.

Faites donc le bon choix ! Mes équipes et moi-même nous tenons, comme il se doit, à votre disposition pour toute information complémentaire qu'il vous plairait d'obtenir.

Philippe BEKAERT  
Préfet des Etudes

# DATES IMPORTANTES

## Inscriptions en 1<sup>re</sup> année secondaire

Sur rendez-vous : 069 77 95 50 ou [info@arperuwelz.be](mailto:info@arperuwelz.be)

Au siège administratif : 31, rue des Français - 7600 Péruwelz

Du lundi 02 février au vendredi 06 mars 2026

Chaque jour ouvrable de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Le mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00

Le vendredi 06 février de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Le samedi 07 février de 9h00 à 12h30

Le lundi 16 février de 8h30 à 15h00

Le mardi 17 février de 8h30 à 13h00

Le mercredi 18 février de 8h30 à 13h00

## Découverte de notre infrastructure et de notre mode de fonctionnement

Visites destinées aux parents et aux enfants de 6<sup>e</sup> primaire.

Sur rendez-vous : 069 77 95 50 ou [info@arperuwelz.be](mailto:info@arperuwelz.be)

Le vendredi 16 janvier à 16h30 (sur rendez-vous - visite avec le Préfet)

Le mercredi 21 janvier à 13h00 (sur rendez-vous - visite avec le Préfet)

**Le vendredi 23 janvier à 16h30 (rencontre des enseignants et du Préfet + visite)**

Le mercredi 28 janvier à 13h00 (sur rendez-vous - visite avec le Préfet)

Le vendredi 30 janvier à 16h30 (sur rendez-vous - visite avec le Préfet)

Le vendredi 06 février à 16h30 (sur rendez-vous - visite avec le Préfet)

Le samedi 07 février à 9h30 (sur rendez-vous - visite dès 9h30 avec le Préfet)

Le mercredi 11 février à 13h00 (sur rendez-vous - visite avec le Préfet)

Le lundi 16 février à 10h00 (sur rendez-vous - visite avec le Préfet)

## Journée Portes Ouvertes

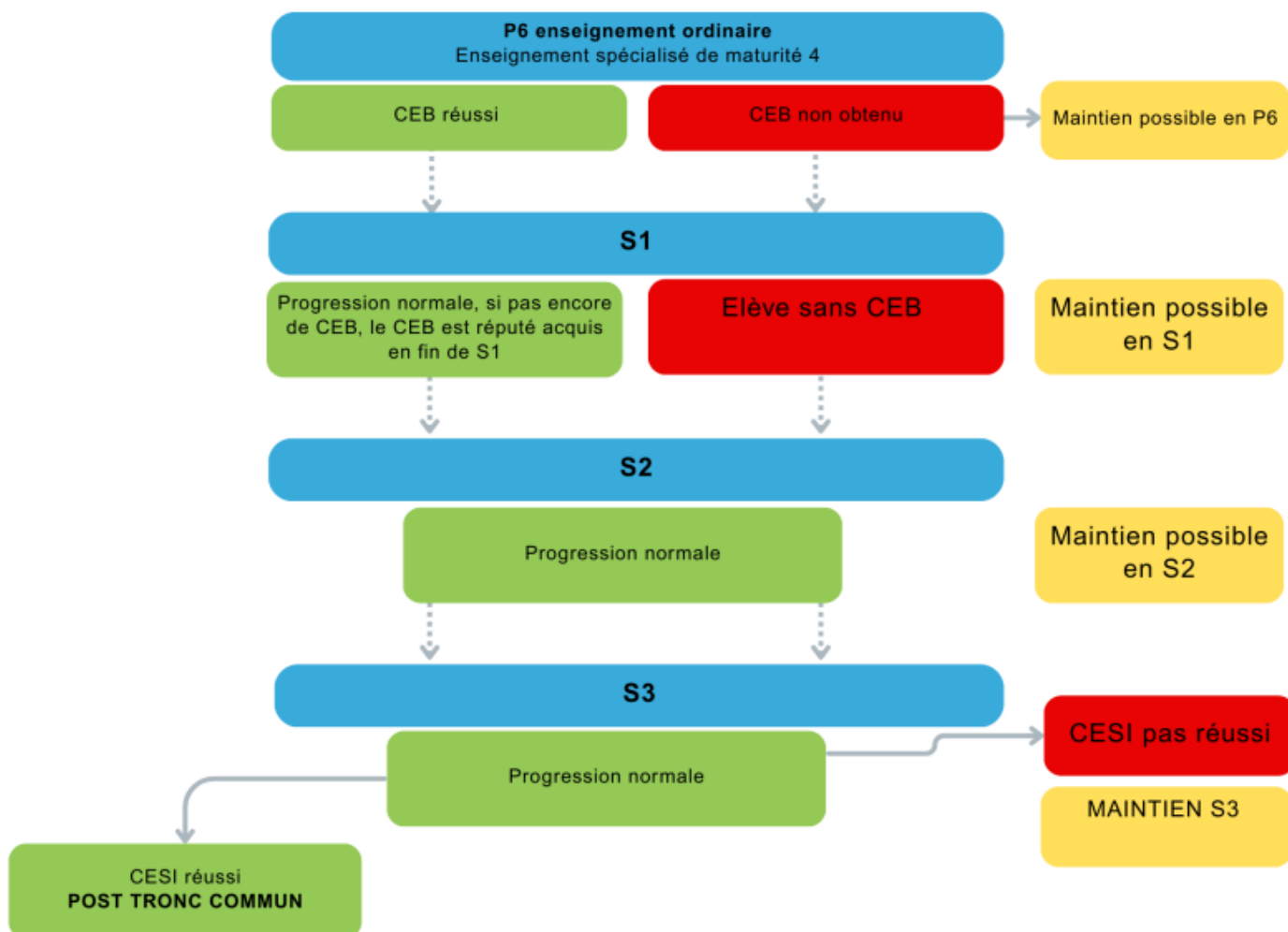
Le samedi 18 avril 2026 dès 10h00.

Informations pratiques diffusées ultérieurement sur le site officiel :

<https://www.ar-peruwelz.be/>

Venez-y nombreux pour découvrir nos spécificités, notre large éventail d'options et de sections porteuses, les réalisations des élèves et les projets caritatifs !

# Le tronc commun



# Grille horaire de 1<sup>re</sup> Secondaire (S1)

Sous réserve de modifications (Approbation du décret S1 en janvier 2026).

Disciplines	S1
Education à la philosophie et à la citoyenneté	1
Cours philosophiques	1
Education physique et à la santé	3
Français	6
et langues anciennes	0
Mathématiques	5
Langue moderne 1	4
Formation historique, géographique, économique et sociale	4
Sciences	3
Formation manuelle, technique et technologique – Approche orientante	1
Numérique	2
Education culturelle et artistique	2
Nombre de périodes hebdomadaires	32
Activités d'orientation	2 jours/an

# Fonctionnement de l'Athénée royal

## Inscriptions pour l'année scolaire 2026-2027

(Procédure d'inscription : voir plus loin !)



### Première phase d'inscriptions en première secondaire.

✓ Du lundi 02 février au vendredi 06 mars 2026

Chaque jour ouvrable de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00  
Le mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00

Le vendredi 06 février de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00  
Le samedi 07 février de 9h00 à 12h30

Le lundi 16 février de 8h30 à 15h00  
Le mardi 17 février de 8h30 à 13h00  
Le mercredi 18 février de 8h30 à 13h00

Sur rendez-vous : ☎ 069 77 95 50 OU [info@arperuwelz.be](mailto:info@arperuwelz.be)

L'inscription durant cette période en 1<sup>re</sup> année secondaire (S1) se fait au moyen du [formulaire unique d'inscription \(FUI\)](#) remis par l'école fondamentale ou primaire (durant le mois de janvier).

Les parents remettent durant cette période d'inscriptions le FUI de leur enfant en main propre à l'établissement secondaire de première préférence.

## Découverte de notre infrastructure et de notre mode de fonctionnement / visites destinées aux parents et aux enfants de P6.

Le vendredi 16 janvier à 16h30 (sur rendez-vous - visite avec le Préfet)  
Le mercredi 21 janvier à 13h00 (sur rendez-vous - visite avec le Préfet)

Le vendredi 23 janvier à 16h30 (rencontre des enseignants et du Préfet + visite)

Le mercredi 28 janvier à 13h00 (sur rendez-vous - visite avec le Préfet)  
Le vendredi 30 janvier à 16h30 (sur rendez-vous - visite avec le Préfet)  
Le vendredi 06 février à 16h30 (sur rendez-vous - visite avec le Préfet)  
Le samedi 07 février à 9h30 (sur rendez-vous - visite dès 9h30 avec le Préfet)  
Le mercredi 11 février à 13h00 (sur rendez-vous - visite avec le Préfet)  
Le lundi 16 février à 10h00 (sur rendez-vous - visite avec le Préfet)

## Deuxième phase d'inscriptions en première secondaire<sup>1</sup>

**Du lundi 20 avril au vendredi 10 juillet 2026 et à partir du mercredi 12 août 2026**

- Chaque jour ouvrable de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
- Jusqu'au vendredi 10 juillet 2026 à 12h00
- Pas d'inscriptions le mercredi 1<sup>er</sup> juillet après-midi et le jeudi 02 juillet 2026

Sur rendez-vous : ☎ **069 77 95 50** OU [info@arperuwelz.be](mailto:info@arperuwelz.be)

---

### Documents à apporter lors de l'inscription

Elèves belges :

- ✚ Obligatoire : les 2 formulaires fournis par l'école primaire (le volet général et le volet confidentiel)<sup>2</sup>.
- ✚ Cartes d'identité (parents ou responsable légal + élève)
- ✚ CEB (l'original signé par l'élève dès son obtention)<sup>3</sup>.

Elèves étrangers :

- ✚ Cartes d'identité (parents ou responsable légal + élève)
- ✚ Extrait d'acte de naissance (original)
- ✚ Les bulletins originaux des trois années scolaires précédant l'inscription.
- ✚ Les frais d'équivalence (76 €) à payer à l'inscription

### Rentrée des classes 2026-2027

**Le lundi 24 août 2026 à 8h15** - rue des Français, 31.

Sont prévus trois jours d'accueil spécifique pour les classes de première année

Pendant les trois premiers jours de rentrée...

- ✓ ... des activités spécifiques sont organisées afin que les élèves fassent connaissance et découvrent l'école ; les groupes classes sont aussi constitués.

**A titre d'illustration : voir la page spécifique (rubrique « Rentrée et accueil ») qui y est consacrée sur le site officiel de l'établissement !**

<https://www.ar-peruwelz.be/inscriptions/rentree-et-accueil/>

- ✓ Ces moments privilégiés permettent à chacun de rencontrer professeurs et éducateurs.

<sup>1</sup> Il est vivement conseillé de procéder à l'inscription en première année durant la première phase, soit du 02 février au 06 mars 2026.

<sup>2</sup> Le volet confidentiel peut être complété de manière électronique. A défaut, il doit être remis sous enveloppe fermée fournie par les parents. Le nom, le prénom de l'enfant et le numéro de formulaire unique d'inscription doivent être indiqués sur cette même enveloppe. Voir plus loin : « Réussir son inscription en première secondaire ».

<sup>3</sup> Il conviendra de prendre à nouveau rendez-vous, après l'obtention du CEB (en juillet), afin de finaliser l'inscription. L'original du CEB sera alors remis à ce moment-là ! A noter qu'une inscription en S1 est possible sans CEB selon la décision du jury d'école en ce sens !

- ✓ L'accueil s'achève par un repas convivial.
- ✓ Chaque élève reçoit :
  - ✚ un fascicule d'accueil avec des informations utiles concernant son nouvel établissement, son organisation pratique, les services offerts... ;
  - ✚ un guide informatique avec tous les codes d'accès pour nos applications (pédagogique, de communication et de paiement des frais scolaires) ;
  - ✚ le journal de classe officiel de Wallonie-Bruxelles Enseignement et le Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.).
  - ✚ ...

## Horaire des cours

	Lundi - Mardi Jeudi - Vendredi	Mercredi
1	08h15 – 09h05	08h15 – 09h05
2	09h05 – 09h55	09h05 – 09h55
	Récréation 15 min.	Récréation 15 min.
3	10h10 – 11h00	10h10 – 11h00
4	11h00 – 11h50	11h00 – 11h50
5	11h50 – 12h40	11h50 – 12h40 Cours ou remédiations
6	12h40 – 13h30	
7	13h30 – 14h20	
8	14h20 – 15h10	
9	15h10 – 15h55 Cours ou remédiations	
10	15h55 – 16h45 Etude dirigée	

Repas : à 11h50 ou 12h40 (de préférence à 11h50 pour le 1<sup>er</sup> degré)

## Sécurité dans l'établissement

- ✓ Une seule entrée possible pour tous les élèves - accessible de 7h30 à 8h15.
- ✓ Dès 8h15, passage obligatoire par le sas de sécurité.
- ✓ SMS envoyés aux parents dès le matin en cas d'absence.
- ✓ Sortie exceptionnelle au plus tôt à 14h20 en cas d'absence d'un professeur (mais pas si la présence de l'élève est requise aux remédiations), avec l'accord des parents ou du responsable légal ET avec l'accord du Préfet (ou son délégué).
- ✓ Etude organisée jusqu'à 16h45.

## Contacts parents – professeurs

- ✓ Plusieurs rencontres de parents-professeurs sont prévues. Si les parents ne peuvent y assister, il existe la possibilité de convenir d'un rendez-vous avec le Préfet, son délégué, le titulaire ou l'un ou l'autre professeur.
- ✓ **Durant la première quinzaine d'octobre, une première réunion** spécifiquement réservée aux parents des élèves de 1<sup>re</sup> année est organisée afin d'évaluer *l'adaptation des enfants à l'enseignement secondaire*.

# Les autres petits plus de l'Athénée royal

## Les remédiations

Dès que le besoin s'en fait sentir, chaque élève peut, à sa demande ou à celle de son professeur, participer à une ou plusieurs séances de remédiations. Il peut ainsi demander des explications complémentaires, refaire des exercices et mieux comprendre la matière.

Dès l'année scolaire 2026-2027, un soutien scolaire sera assuré le mercredi après-midi dans plusieurs disciplines (de 13h00 à 15h00). De plus amples informations seront diffusées au début de l'année scolaire.

## Le parrainage

Depuis 2022-2023, et à l'initiative des élèves des classes terminales (rhétoriques), les élèves de 1<sup>re</sup> année secondaire ont tous leur parrain / marraine, ce qui constitue un accompagnement supplémentaire bien utile dans les études.

## Le badge et la plateforme de paiement électronique

Le badge permet de payer les repas complets, les sandwichs, les boissons à la récréation et à midi, d'avoir accès à la photocopieuse (sur autorisation) ainsi qu'à certains distributeurs (uniquement durant les pauses : midi + récréation).

La plateforme de paiement électronique est notre système de transactions en ligne dans le cadre du paiement des frais scolaires (repas ; photocopies ; excursions ; piscine...). Il est totalement sécurisé et simple d'utilisation.

Plus question de manipulation d'argent donc, pas de risque de perte, d'oubli ou de vol !

Par ailleurs, la transparence y est complète : vous pouvez contrôler l'état de dépenses de votre enfant et avoir une vue globale des frais scolaires.

## Le casier individuel

Il permet de mettre en sécurité le matériel dont les étudiants n'ont pas besoin en permanence pendant la journée.



## Le self-service au restaurant scolaire



L'école propose des repas complets variés et équilibrés (potage, plat, dessert) confectionnés avec des produits frais par le personnel de cuisine (4 €).

Il existe aussi la possibilité de se procurer...

- ✓ un sandwich garni, un panini (3,20 €) ou un cornet de pâtes (3 €) ;
- ✓ la salade complète composée du jour et fruit frais (3 €) ou encore d'emmener son pique-nique au restaurant scolaire.

Potage chaque jour et boissons diverses.  
Potage offert à la récréation de 9h55 dès le mois d'octobre.

## Le hall sportif Baudouin 1<sup>er</sup>

Accès à la salle omnisports Baudouin 1<sup>er</sup> pour les cours d'éducation physique.

Possibilité de pratiquer le badminton, handball, volley-ball, basket-ball, de faire de l'escalade...

Pour la natation, les élèves se rendent à la piscine de Bernissart.



## Les télévisions interactives (TVI)



Cet outil, désormais un incontournable, suscite la curiosité et l'intérêt des élèves et rend les cours plus attrayants, stimulants et dynamiques - sur chacun de nos sites !

A savoir que les quelques tableaux interactifs encore existants sont progressivement remplacés par ces télévisions interactives.

## L'équipement informatique et les dispositifs pédagogiques numériques

La crise de la *Covid*, telle qu'elle est apparue au printemps 2020, soudaine, violente et déstabilisatrice a entraîné un bouleversement incontournable des pratiques pédagogiques, doublé d'une accélération technologique...

En effet, basculer en quelques semaines vers un enseignement d'abord à distance et donc *virtuel* consécutivement à la fermeture totale des institutions, l'annulation des cours *classiques* en présentiel et au confinement imposé, et ensuite, vers une formule d'hybridation (grosso modo 50% de présence à l'école et 50% de cours ou d'activités à distance) a permis de développer une politique interne inédite accentuant l'acquisition de matériel informatique.

Il a fallu aussi prévoir un prêt de matériel informatique à certains jeunes pour éviter une (nouvelle) fracture numérique en général et assurer les mêmes possibilités de *formations* à distance et de facto les mêmes chances de réussite.

Quant aux supports pédagogiques, on peut citer l'application TEAMS qui se généralise de la première à la sixième. Elle doit permettre aux élèves absents de pouvoir se remettre en ordre plus facilement et de rester « connectés » avec l'ensemble de la classe (surtout dans le cas d'absences de longue durée).

## L'équipement scientifique

- ✓ Laboratoires de biologie, chimie, physique, pharmacie : des salles équipées pour réaliser les expériences et les travaux pratiques.
- ✓ Salles informatiques.
- ✓ Mare écologique et didactique.
- ✓ Chalet des sciences.
- ✓ Ateliers techniques.
- ✓ ...



## Les partenariats

Travailler en collaboration avec des partenaires extérieurs est de plus en plus fréquent au sein des institutions scolaires. En effet, de nombreux moments pédagogiques s'inscrivent en partenariat avec moult organismes et acteurs du monde associatif, culturel, artistique, économique...

Les buts avérés de nos nombreux partenariats sont essentiellement d'apporter des dimensions inédites aux choix pédagogiques et à la formation des jeunes et de contribuer à leur bien-être en général ...

### Des collaborateurs précieux donc ! Parmi ceux-ci...

#### **Le CPMS (Centre Psycho-Médico-Social)**

Une équipe composée d'une psychologue, d'une assistante sociale et d'une infirmière disponibles en cas de problèmes affectifs, sociaux ou d'orientation.

En effet, le CPMS est un lieu d'écoute et de réflexion à la disposition des élèves et des parents pour toute question ou préoccupation d'ordre scolaire, familial, médical ou psychologique.

Il informe également sur la structure de l'enseignement et aide l'élève dans la construction de son projet de vie personnelle, scolaire et professionnelle.

#### **L'association des Parents**

**Les parents, acteurs de l'enseignement** : les associations de parents sont des partenaires à part entière dans la vie scolaire.

Elles constituent un ensemble de parents d'une même école qui collaborent avec les autres membres de la communauté éducative.

#### **La Ville de Péruwelz et ses divers services**

Partenaires incontournables, pratiquement omniprésents au quotidien dans le cadre de nos nombreuses activités culturelles, sportives, pédagogiques mais aussi pour assurer un soutien ou une aide spécifique aux jeunes qui fréquentent notre établissement; bref une bonne dose de bien-être ! Parmi ceux-ci, citons...

L'Arrêt 59 (Foyer culturel), le Service des Sports, la Médiathèque Charles Deberghes, le Plan de Cohésion Sociale, le Safran (Centre de planning familial), la Cellule d'Education Familiale - le Galion, la Zone de Police Bernissart-Péruwelz...

#### **Les ateliers Échec à l'Échec (Jeunesses scientifiques)**

Les ateliers Échec à l'Échec sont des sessions de cours / remédiations destinées aux élèves de la 6<sup>e</sup> année primaire à la 6<sup>e</sup> année secondaire.

Peuvent s'y inscrire les élèves en échec scolaire mais aussi ceux / celles qui souhaitent bénéficier d'un rattrapage scolaire ou d'une révision ...

Les ateliers sont proposés dans tous les cours généraux et se déroulent chaque année à l'Athénée royal de Péruwelz durant la deuxième quinzaine du mois d'août - et en tenant désormais compte de la rentrée scolaire à la fin du mois d'août !

### **La Maison Croix Rouge Leuze-en-Hainaut - Péruwelz**

Nous avons entamé une collaboration avec ce partenaire, et plus particulièrement avec leurs formidables bénévoles en novembre 2019, à l'occasion de l'ouverture de l'**épicerie sociale** de Péruwelz, hébergée dans nos locaux, et synonyme de « magasin didactique » pour nos élèves.

### **Les entreprises, employeurs, indépendants, patrons...**

Partenaires de choix qui permettent à nos élèves des sections techniques et professionnelles, dans le cadre de stages pratiques, de se familiariser avec un secteur professionnel spécifique, de mettre en pratique les notions et compétences acquises aux cours, de découvrir le monde du travail.

C'est grâce à eux également que nos élèves des sections générales (6<sup>e</sup> année), ainsi que les classes de 4<sup>e</sup> technique et de 4<sup>e</sup> professionnelle, peuvent bénéficier d'une semaine de stages d'observation.

### **Le Rotary Club de Péruwelz**

Partenaire de choix qui a soutenu plusieurs projets lancés dans les sections professionnelles, notamment dans le cadre des *Startech's Days* et *WorldSkills*, dans le but de mettre en exergue les sections porteuses de l'ARP.

Je vous invite à découvrir tous nos partenaires dans la rubrique spéciale qui leur est consacrée sur notre site officiel : <https://www.ar-peruwelz.be/organisation/>

## **Les projets innovants**

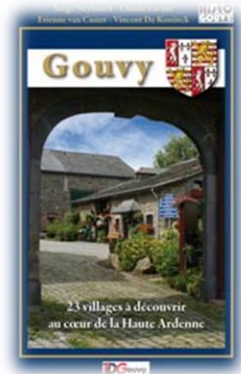
**Des campagnes de sensibilisation en fonction des années sur des thématiques récurrentes** : en première, les réseaux sociaux ; pour les autres années : prévention drogues et alcool ; handicap ; SIDA et MST ; droits des femmes ; citoyenneté ; stéréotypes... et **des animations diverses avec les partenaires locaux** (Planning familial ; Police ...).

**Une méthode de travail efficace (dans le cadre d'un cours de méthodologie)** : apprendre à gérer et à se gérer (tenue du journal de classe, des cours ; devoirs ; « mon cartable » ; mieux étudier ; planifier son travail ; synthèses ; se préparer aux examens et mieux appréhender les évaluations ; conseils et préparations à la réussite du futur CESI à l'issue de la S3.

**La classe didactique de langues** : principe du *self-access* (ou *blended language learning*) - voir le projet du Préfet (via le blog [www.philippebekaert.blogspot.com](http://www.philippebekaert.blogspot.com)).

# Quelques activités organisées au 1<sup>er</sup> degré

- ✓ Classes vertes d'une semaine pour les élèves de deuxième année !
  - Gouvy, petit village ardennais, véritable écrin de verdure, de forêts et de rivières aux eaux limpides ;
  - Buzenol : formation propre à l'environnement de la Lorraine belge et activités diverses : « ruisseau », « orientation », « ferme biologique »



- ✓ Classes vertes d'une journée à la Roseraie.
- ✓ Initiation à l'escalade, au unihockey, au handball, à l'athlétisme, au baseball, air jump...
- ✓ Tournois interclasses et interscolaires : basket-ball, volley-ball, football...
- ✓ Participation au cross organisé par la ville de Péruwelz « Courir pour la forme ».
- ✓ Voyages éducatifs et visites d'expositions marquantes.
- ✓ Participation à des concours (Expo Sciences...) et / ou Olympiades (math, latin...)
- ✓ Excursions diverses.
- ✓ Ludothèque.

Et bien d'autres activités qui permettent aux jeunes de choisir leur orientation future (dont la découverte des sections et options de l'établissement en vue du passage au 2<sup>e</sup> degré (pour les élèves actuellement en 1C ou 2C) et du passage à l'après tronc commun (futurs inscrits en S1).

# L'Athénée de Péruwelz = un enseignement complet

L'Athénée royal de Péruwelz est un établissement d'enseignement complet, ouvert à toutes et tous, depuis l'enseignement fondamental jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, tant général que technique ou professionnel.

L'Athénée offre un enseignement secondaire de qualité diversifié, basé sur une formation générale et classique grâce à l'étude des sciences, des mathématiques, des langues, du latin, de l'économie, des sciences humaines ou une formation qualifiante de pointe qui répond aux offres et aux demandes du secteur entrepreneurial et économique de la région :

- ✓ **un enseignement général**, "filières de transition", permet de former les élèves dans un esprit humaniste et critique et leur ouvre les portes de l'enseignement supérieur (universitaire ou non universitaire). Sa première exigence est la formation de l'esprit : apprendre à apprendre.  
Maîtrise de la langue maternelle, capacité de prendre ses repères culturels, géographiques, historiques, connaissance d'au moins une langue étrangère, formation mathématique et scientifique de base : voici les traits de la formation commune à tous les élèves de l'enseignement général qui offre...
  - toutes les options *classiques* de l'enseignement général de transition, à savoir :
    - \* Mathématiques (6h, 4h ou 2h).
    - \* Sciences à 3h et à 7h (2h chimie, 2h biologie, 2h physique + 1h spéciale de physique - système propre à WBE)
    - \* Langues modernes : anglais, néerlandais (langues modernes 1 et 2), et en guise de troisième langue moderne, un choix à effectuer parmi l'espagnol, l'allemand (programmé depuis 2018-2019) et le mandarin (idem).
    - \* Latin
    - \* Sciences économiques
    - \* Histoire (4h) et géographie (4h)
    - \* Option littéraire (4h)
    - \*
  - + Stage d'observation d'une semaine pour tous les élèves de 6<sup>e</sup> générale.
- Une section technique de transition en informatique en 3<sup>e</sup> année et passage en technique de qualification dès la 4<sup>e</sup> année pour assurer la continuité au 3<sup>e</sup> degré dans le cadre du nouveau parcours qualifiant.
- Un cycle complet (2 et 3<sup>e</sup> degrés technique de transition) en section éducation physique (combiné aux sciences générales, soit 7 heures par semaine).

- ✓ **un enseignement qualifiant**, en adéquation avec le monde du travail, développe, chez les élèves, une meilleure approche de la vie professionnelle en revalorisant les filières qualifiantes et en organisant des stages en entreprises, en accord avec les partenaires sociaux locaux :

○ **des sections techniques de qualification, à savoir :**

- \* gestion (en 3<sup>e</sup> année) et agent(e) en accueil et tourisme (4<sup>e</sup> année et 3<sup>e</sup> degré) ;
- \* technique sciences (en 3<sup>e</sup> année) et assistant(e) pharmaceutico- technique (en 4<sup>e</sup> année et au 3<sup>e</sup> degré) ;
- \* électromécanique (en 3<sup>e</sup> année) et électricien(ne) de maintenance industrielle (en 4<sup>e</sup> année et au 3<sup>e</sup> degré) ;
- \* technicien(ne) en informatique (4<sup>e</sup> année et au 3<sup>e</sup> degré)

... destinées aux élèves qui privilégient l'expérience et la pratique.

La priorité est donnée aux travaux de laboratoire, aux stages, à l'acquisition des gestes d'un métier mais les cours généraux conservent toute leur importance.

De plus, ce type d'enseignement débouche sur un certificat de qualification, attestant d'une compétence professionnelle et un certificat d'enseignement secondaire identique à celui obtenu dans l'enseignement général. Il ouvre les portes de l'enseignement supérieur (bacheliers, masters, ingéniorats industriels).

- **des sections professionnelles de qualification** qui débouchent sur des emplois et dont les éléments essentiels sont la ponctualité, la présence régulière, l'ardeur au travail, la bonne entente avec les compagnons de travail et le respect des professeurs :

\* **Métiers de la construction et de l'équipement du bâtiment :**

- Maçonnerie (Formation de maçons et d'ouvriers spécialisés dans le bâtiment),
- Monteur/Monteuse en chauffage et sanitaire : formation de plombiers (sanitaire - zinc - cuivre - pvc) et d'installateurs en chauffage central.
- Installateur/Installatrice électricien(ne).

\* **Services aux personnes**

- Coiffeur-Coiffeuse (3<sup>e</sup> degré en 2025-2026)
- Aide familial(e)

Pour toutes les sections qualifiantes : des stages d'observation et des stages de pratique accompagnée, des visites d'entreprises, d'administrations, de foires, d'expositions...

## Plus d'informations ?

Visitez le site officiel de l'ARP, rubrique « Enseignement secondaire - Options et sections » !

<https://www.ar-peruwelz.be/etablissements/secondaire/>

Consultez la rubrique « Notre établissement » : présentation générale (vidéos diverses) ou la présentation générale de l'établissement par le Préfet à l'occasion de la Journée Portes Ouvertes virtuelle... <https://www.ar-peruwelz.be/notre-etablissement-2/>



# Inscription en première année secondaire



## LES GRANDS CHANGEMENTS

CE QUE PROPOSENT LES ÉCOLES WBE

### En route vers le secondaire

En août prochain, votre enfant entrera dans l'enseignement secondaire. Durant les trois premières années, il poursuivra le **tronc commun**. Ce parcours, issu du Pacte pour un enseignement d'excellence, offre à chaque élève une formation complète pour progresser à son rythme et découvrir de nouveaux domaines.

FORMATION COMPLÈTE

**Polytechnique et pluridisciplinaire**  
Découverte des savoirs artistiques, techniques et scientifiques.

RYTHME INDIVIDUALISÉ

**Consolider les acquis** et bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour la réussite de chacun.

CHOIX ÉCLAIRÉ

**Mieux se connaître** pour construire progressivement un projet de vie réfléchi.

### DES VALEURS WBE

Fidèle à ses valeurs de **démocratie** et de **neutralité**, WBE offre un enseignement ouvert, respectueux des convictions de chacun. Le tronc commun favorise l'**émancipation sociale** et l'**esprit critique**.



Extrait d'une publication de WBE

# PROCÉDURE D'INSCRIPTION

CE QUE PROPOSENT LES ÉCOLES WBE

## COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT EN 1<sup>RE</sup> SECONDAIRE ?



### Informations pratiques



0800/188.55 (appel gratuit)

inscription@cfwb.be

Toutes les inscriptions en 1<sup>re</sup> secondaire sont régies par une procédure commune.  
Les écoles de WBE accompagnent les familles à chaque étape.



Extrait d'une publication de WBE

# Réussir son inscription en première secondaire : quelles étapes ?

Voir la page 4 de ce fascicule : **DATES IMPORTANTES**

Pour toute question, n'hésitez pas à nous appeler au 069 77 95 50 !

## Procédure :

Toute demande d'inscription en 1<sup>re</sup> secondaire se fait nécessairement via le formulaire unique d'inscription (FUI) qui vous sera remis en main propre dans le courant du mois de janvier 2026 par l'école fondamentale ou primaire fréquentée par votre enfant.

Si cette étape n'est pas possible, le FUI vous est alors transmis par courrier recommandé avec accusé de réception.

**Vous venez ensuite déposer le FUI en question en main propre au Chef d'établissement (ou à son délégué) de l'école secondaire de votre premier choix entre le lundi 02 février et le vendredi 06 mars 2026 (= première période d'inscription en 1<sup>re</sup> secondaire).**

Pour rappel : inscriptions ...

Du lundi 02 février au vendredi 06 mars 2026 :

Chaque jour ouvrable de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Le mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00

Le vendredi 06 février de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Le samedi 07 février de 9h00 à 12h30

Le lundi 16 février de 8h30 à 15h00

Le mardi 17 février de 8h30 à 13h00

Le mercredi 18 février de 8h30 à 13h00

Sur rendez-vous : ☎ **069 77 95 50** OU [info@arperuwelz.be](mailto:info@arperuwelz.be)

## Remarques :

1. L'ordre d'arrivée n'est pas pris en compte durant cette période.
2. Il est très important de participer à cette phase d'inscription car, au moment de la réouverture des inscriptions (deuxième phase) le 20 avril 2026, certains établissements risquent d'être déjà complets.
3. Si les parents (ou le responsable légal) ne peuvent venir déposer eux-mêmes le FUI, ils peuvent donner procuration à une personne majeure (qui ne travaille pas dans l'établissement), la désignant pour déposer le formulaire unique d'inscription auprès de l'établissement secondaire de 1<sup>re</sup> préférence. La forme de la procuration est libre et doit simplement être signée par les parents. Pour plus de facilité, un modèle de procuration est disponible dans le document d'information remis avec le FUI par l'école primaire.

4. L'inscription se réalise toujours à l'aide du formulaire unique d'inscription ou de son duplicata.
5. Si vous n'êtes pas en mesure de recevoir un FUI (parce que votre enfant fréquente l'enseignement de la Communauté flamande ou germanophone ou parce qu'il est scolarisé à domicile, à l'étranger ou dans une école privée...), il vous faudra alors nous formuler une demande de création de FUI.
6. En cas de perte du FUI, vous pouvez en obtenir un duplicata auprès du service des inscriptions ou auprès de l'établissement de votre première préférence.

## Le FUI ?

C'est un document composé d'un volet général (recto-verso) et d'un volet confidentiel.

**Pour toute question, téléphonez au 069 77 95 50 !**

### 1 Le volet général

Le volet général (recto et verso) reprend les informations générales relatives à votre enfant qui doivent être vérifiées, complétées et, en cas d'erreur, corrigées.



FÉDÉRATION Enseignement

N°FUI : 275

#### FORMULAIRE UNIQUE D'INSCRIPTION (FUI)

##### VOLET GENERAL

###### COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE

(en cas d'erreur, veuillez barrer et corriger)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_  
 Domicile actuel : \_\_\_\_\_

###### COORDONNÉES DES RESPONSABLES LÉGAUX

Nom(s) et prénom(s) : \_\_\_\_\_  
 Téléphone(s) : \_\_\_\_\_  
 Adresse(s) e-mail (EN MAJUSCULE) : \_\_\_\_\_  
 J'accepte de recevoir toute information relative à l'inscription uniquement par e-mail :  OUI  NON  
 Adresse de contact (si vous souhaitez recevoir les courriers à une autre adresse que le domicile actuel) : \_\_\_\_\_

###### AUTRES DOMICILES

A compléter uniquement si vous souhaitez utiliser d'autres domiciles pour le classement de votre enfant.

Utile en cas de déménagement, il s'agit du domicile de l'un des parents au moment de l'inscription dans l'école primaire actuelle. Il sera utilisé uniquement pour déterminer la proximité entre votre domicile et l'école primaire.

Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant que responsable des traitements des données à caractère personnel en rapport à l'enseignement de l'enseignement de l'enseignement secondaire offre une grande importance à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel. Vos données sont traitées en conformité avec la législation applicable, notamment le Règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données... (le règlement de 2016) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Le traitement repose sur l'article 24 §5 let. 3 et 4 de la Constitution et sur le décret du 24 juillet 1981 relatif aux missions provinciales de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organise les structures propres à son exécution. (art. 11, section 11. Plus d'informations sur les traitements de données, ainsi que pour exercer vos droits, l'utilisateur peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante: [protectiondesdonnees@fwb.be](mailto:protectiondesdonnees@fwb.be)

Numéro unique propre à chaque élève en demande d'inscription

Coordonnées de l'élève : les parents doivent vérifier si les données sont exactes. **Si ce n'est pas le cas, ils doivent le signaler lors de l'inscription.**

Si le domicile actuel n'est pas correct, ils doivent le modifier sur les pointillés prévus à cet effet et fournir une composition de ménage ou un certificat de résidence au moment de la demande d'inscription.

Coordonnées des responsables de l'enfant pour qu'ils puissent être contactés facilement. Ils peuvent décider de recevoir toutes les communications exclusivement par e-mail.

La personne et l'adresse de contact peuvent être différentes des informations du responsable légal (exemple : un des grands-parents). Les courriers concernant les inscriptions seront alors envoyés à cette adresse. Celle-ci servira uniquement pour l'envoi des courriers aux parents qui n'ont pas souhaité être informés par e-mail.

Si les parents ne sont pas domiciliés à la même adresse, ils peuvent faire valoir le domicile de l'autre parent chez qui l'enfant n'est pas domicilié. Dans ce cas, ce domicile remplace le « domicile actuel de l'élève » pour le calcul de l'ensemble de l'indice composite et la détermination de l'indice socio-économique du quartier de l'élève.

Pour connaître le domicile le plus favorable, les parents peuvent effectuer des simulations sur le site des inscriptions : <https://inscription.fwb.be/outils/comprendre-et-simuler-l-indice-composite/>

Si la famille ou l'un des parents habitait plus près de l'école primaire actuellement fréquentée par l'enfant au moment de son inscription, ils peuvent faire valoir ce domicile. Sont visés ici les parents qui avaient choisi la proximité et qui ont par la suite déménagé sans changer leur enfant d'école primaire. Ce domicile n'est pris en compte que pour le calcul de la distance entre le domicile et l'école primaire.

**Attention** : cette case doit être remplie uniquement si ce domicile permet d'obtenir un indice composite plus élevé. Elle reste vide pour les parents qui sont domiciliés ensemble à la même adresse et qui n'ont pas déménagé depuis l'inscription de leur enfant dans son école primaire.

Si le domicile du 2<sup>e</sup> parent est mentionné et que le domicile actuel peut être invoqué comme domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire, il doit être mentionné ici.

N°FUI : 275

ECOLE PRIMAIRE	
N° FASE :	
Nom :	
Adresse de l'implantation :	
Ecole ISEF :	
Type d'enseignement (uniquement si l'enfant fréquente l'enseignement spécialisé) :	
RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER PAR L'ÉCOLE PRIMAIRE	
Date d'inscription dans la section primaire de l'école actuellement fréquentée :	
Langue d'immersion depuis la 3 <sup>ème</sup> primaire au moins :	
Nom, date et signature de la direction de l'école primaire :	
ECOLE SECONDAIRE DE 1 <sup>ère</sup> PRÉFÉRENCE	
N° FASE :	
Nom :	
Rue et n° :	
Code postal et localité :	
INSCRIPTION EN IMMERSION (elle vaut pour toutes les écoles que vous choisissez et qui organisent l'immersion) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
PRIORITÉS	
Uniquement valable dans l'école secondaire de 1 <sup>ère</sup> préférence du 2 février au 6 mars cochez la case si votre enfant peut bénéficier d'une priorité et apportez un document justificatif	
<input type="checkbox"/> Fratrie	Si un (demi)frère, (demi)soeur, un membre d'une famille recomposée (sous conditions) ou un élève résidant sous le même toit (sous conditions), fréquente déjà l'école secondaire.
<input type="checkbox"/> Enfant en situation précaire	Si l'enfant est placé dans une famille d'accueil, un home ou un internat.
<input type="checkbox"/> Enfant à besoins spécifiques	Si une intégration permanente totale est envisagée OUI si l'enfant est atteint d'un handicap avéré et qu'un projet d'intégration est accepté par la direction.
<input type="checkbox"/> Internat	Si l'enfant est inscrit à l'internat de l'école secondaire ou avec lequel elle collabore.
<input type="checkbox"/> Parent prestataire	Si un des responsables légaux exerce tout ou partie de sa fonction rémunérée dans l'école secondaire.
<input type="checkbox"/> Le volet confidentiel est remis sous format papier à l'école secondaire	
<input type="checkbox"/> Le volet confidentiel a été complété en ligne dans « Mon Espace Inscription »	

En signant ce document, je déclare sur l'honneur que toutes les informations reprises sur ce formulaire sont exactes.

Date : \_\_\_\_\_ Nom(s) et signature(s) : \_\_\_\_\_

La direction de l'école primaire doit s'assurer que les informations sont correctes.

Les écoles ISEF (indice socio-économique faible) sont déterminées, chaque année, dans le cadre du classement de l'encadrement différencié.

En cas de classement, **20,4 % des places** déclarées disponibles dans chaque école secondaire leurs sont réservées. Il ne s'agit pas d'une priorité. Cependant, il peut offrir un réel avantage si le nombre d'élèves ISEF en demande d'inscription est réduit, mais ne garantit en aucun cas l'obtention d'une place.

**Pour l'enseignement spécialisé**, le type d'enseignement fréquenté par l'élève est précisé. Cette donnée permet, lors du calcul de la distance entre le domicile et l'école primaire, de ne tenir compte que des écoles du même réseau et du même type d'enseignement.

La direction de l'école primaire complète les renseignements nécessaires.

La **date d'inscription** dans l'école primaire actuellement fréquentée sert dans deux situations :

- si les parents décident de faire valoir le domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuelle ;
- dans le cas d'une école primaire ayant conclu une convention de partenariat pédagogique.

Si l'élève bénéficie de **l'apprentissage en immersion** depuis la 3<sup>ème</sup> primaire au moins et qu'il souhaite poursuivre dans la même langue en secondaire, il peut bénéficier d'un coefficient préférentiel de 1,18 pour le calcul de l'indice composite.

Les parents doivent indiquer les coordonnées de **l'école de 1<sup>ère</sup> préférence** dans laquelle ils remettent le FUI. Afin de pouvoir renseigner les parents, un fichier reprenant toutes les implantations du secondaire et leur n° FASE se trouve en annexe de la présente circulaire. Cette liste sera également disponible sur le site <https://inscription.cfwb.be/outils/>.

Si les parents souhaitent que leur enfant bénéficie de **l'apprentissage en immersion**, c'est à cet endroit qu'il faut le mentionner, même si l'une des écoles choisies (y compris celle de 1<sup>ère</sup> préférence) n'organise pas l'apprentissage en immersion.

Les parents doivent indiquer s'ils ont rempli le **volet confidentiel** en ligne (dans « Mon Espace Inscription ») ou s'ils l'ont remis sous enveloppe fermée dans l'école de 1<sup>ère</sup> préférence.

Les parents peuvent faire valoir des **priorités** lors de l'inscription. Elles sont au nombre de 5. Pour bénéficier d'une ou de plusieurs priorités (dans ce dernier cas, la plus forte l'emporte), il faut remplir certaines conditions. Elles ne sont valables que dans l'école secondaire de 1<sup>ère</sup> préférence et uniquement durant la période d'inscription.

### Que faire en cas d'erreur sur le FUI ?

Vous devez signaler les erreurs éventuelles constatées dans les champs pré-imprimés par l'Administration au moment de l'encodage du formulaire par la direction de l'établissement secondaire ou son représentant. Celles-ci seront corrigées sur place à l'aide du logiciel.

### Quel domicile faire valoir sur le formulaire ?

Comme indiqué dans le modèle, les adresses sont essentielles, entre autres pour le calcul de l'indice composite.

L'adresse figurant à l'origine sur le FUI est celle qui a été communiquée à l'Administration et qui doit correspondre à l'adresse actuelle de l'enfant.

Si ce n'est pas le cas, il faut l'indiquer sur le formulaire. Deux cases sont ainsi disponibles pour indiquer un autre domicile :

- Domicile du 2<sup>e</sup> parent : en cas de séparation, les parents peuvent faire valoir comme domicile de référence le domicile d'un des parents, même si l'enfant n'y est pas domicilié.
- Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée : les parents peuvent faire valoir le domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire si l'implantation fondamentale est restée la même, alors que le domicile actuel de l'élève ou au moins de l'un des deux parents est différent du domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire. Sont donc visés les parents qui ont déménagé sans changer l'enfant d'école.

En cas de doute, il vaut mieux contacter l'Administration (0800 188 55 ou [inscription@cfwb.be](mailto:inscription@cfwb.be))

### A propos des priorités

Elles ne sont valables que dans l'établissement de première préférence et uniquement durant la période d'inscription. Si votre enfant peut bénéficier d'au moins une de ces priorités, il faut le mentionner sur le volet général.

Il peut donc s'agir :

1. de la fratrie : si un frère / une sœur (ou des frères et sœurs), ou tout autre mineur ou majeur résidant sous le même toit, est déjà inscrit dans l'implantation secondaire.

2. d'un enfant en situation précaire dans le sens où il est issu :

- d'un home ou d'une famille d'accueil, pour autant qu'il ait été placé par le juge ou par un conseiller ou directeur d'aide à la jeunesse ;
- d'un internat pour enfants dont les parents n'ont pas de domicile fixe ;
- d'un centre d'accueil organisé ou reconnu par l'ONE.

3. d'un enfant à besoins spécifiques :

- l'élève était inscrit dans l'enseignement spécialisé et une intégration permanente totale dans l'enseignement ordinaire est envisagée ;
- l'élève est atteint d'un handicap avéré et le chef d'établissement (en concertation avec l'équipe éducative et vous-même), a accepté un projet d'intégration au sein de l'établissement.

Tout élève à haut potentiel ou présentant des troubles de l'apprentissage (dyscalculie, dyslexie, dysorthographe, etc.) n'est pas considéré comme enfant à besoins spécifiques au sens du décret.

4. d'un enfant fréquentant un internat relevant du même pouvoir organisateur que l'établissement secondaire, ou avec lequel ce dernier entretient une collaboration qui fait l'objet d'une convention.

5. d'un enfant dont un des parents exerce tout ou partie de sa fonction rémunérée au sein de l'établissement secondaire.

Pour connaître les documents à fournir pour bénéficier de ces priorités, rendez-vous sur <https://inscription.cfwb.be/>

## 2 Le volet confidentiel

Il peut être complété en ligne via « Mon Espace Inscription » accessible depuis le site [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be) ou via le format papier que vous remettrez en main propre (sous enveloppe - voir plus loin !) en même temps que le volet général lors de l'inscription.

FORMULAIRE UNIQUE D'INSCRIPTION (FUI)

VOILET CONFIDENTIEL

A remettre sous enveloppe fermée lors de l'inscription si vous ne l'avez pas complété dans « Mon Espace Inscription »

COORDONNÉES

Nom : Prénom :

Téléphone des personnes responsables : \_\_\_\_\_

Adresse(s) e-mail des personnes responsables (EN MAJUSCULE) : \_\_\_\_\_

ÉCOLE SECONDAIRE DE 1 <sup>re</sup> PRÉFÉRENCE (indiquer la même école que sur le volet général)	N° FASE : _____ / _____
	Nom de l'école : _____
	Rue et N° : _____
	Code postal et localité : _____
2 <sup>e</sup> PRÉFÉRENCE	N° FASE : _____ / _____
	Nom de l'école : _____
	Rue et N° : _____
	Code postal et localité : _____
3 <sup>e</sup> PRÉFÉRENCE	N° FASE : _____ / _____
	Nom de l'école : _____
	Rue et N° : _____
	Code postal et localité : _____
4 <sup>e</sup> PRÉFÉRENCE	N° FASE : _____ / _____
	Nom de l'école : _____
	Rue et N° : _____
	Code postal et localité : _____
5 <sup>e</sup> PRÉFÉRENCE	N° FASE : _____ / _____
	Nom de l'école : _____
	Rue et N° : _____
	Code postal et localité : _____

Suite au verso

Le code d'accès permet aux parents, avec le n° de FUI, de compléter le volet confidentiel en ligne via « Mon Espace Inscription » accessible depuis le site [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be).

Les parents doivent indiquer leurs coordonnées pour qu'ils puissent être contactés facilement.

Les parents doivent reprendre les coordonnées de l'école de leur 1<sup>re</sup> préférence, dans laquelle ils vont effectuer l'inscription de leur enfant.

Remarque : pour le volet confidentiel en ligne, cette case ne doit pas être complétée.

Dans les cases numérotées de la 2<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> préférence, les parents doivent mentionner, dans l'ordre de leurs préférences, un maximum de 9 autres implantations d'enseignement secondaire organisant un 1<sup>er</sup> degré commun et leur n° FASE.

Un fichier reprenant toutes les implantations secondaires est disponible sur le site <https://inscription.cfwb.be/outils/> pour permettre aux parents de compléter le volet confidentiel sans ambiguïté.

**Attention :** dans le cas où la CoGI doit traiter le volet confidentiel d'un élève, l'encodage d'une école secondaire plutôt qu'une autre aura une incidence sur le classement des demandes d'inscription. Une erreur peut conduire un élève à être classé dans une école que les parents n'avaient en réalité pas choisie. Les meilleurs identifiants d'une implantation sont son n° FASE et son adresse.

Ce volet confidentiel ne sera en aucun cas exploité par l'école secondaire correspondant à la 1<sup>re</sup> préférence. Il ne le sera **que par la CoGI** dans le cadre des places qu'elle attribue, et uniquement pour les élèves qui n'ont pas obtenu directement une place dans l'école de leur 1<sup>re</sup> préférence.

Pour toute question, téléphonez au 069 77 95 50 !

N'oubliez pas que la remise en main propre du volet général à l'établissement de première préférence pour le vendredi 06 mars 2026 au plus tard est l'unique démarche qui permettra l'enregistrement de la demande d'inscription !

Si vous optez pour la formule papier en ce qui concerne le volet confidentiel, vous la remettrez en main propre, en même temps que le volet général, à l'établissement de première préférence.

Remarque : si après avoir complété le volet confidentiel par la voie électronique, vous remettez à l'établissement de première préférence le volet confidentiel en format papier, l'encodage en ligne est annulé et ce sont donc les établissements repris sur ce document qui seront, s'il y a lieu, pris en considération lors de son classement.

Comment compléter la version papier du volet confidentiel ?

Vous devez indiquer pour chaque établissement désigné, le nom, l'adresse et le numéro FASE de l'établissement.

Pour info : le numéro de FASE de l'Athénée royal de Péruwelz est le 1635/3265

Si l'Athénée de Péruwelz est votre choix par excellence, vous n'êtes pas obligé d'indiquer d'autres établissements dans le volet confidentiel.

Vous trouverez les informations de chaque établissement désigné sur <https://inscription.cfwb.be/>.

Le volet confidentiel doit être ensuite remis, sous enveloppe fermée, en même temps que le volet général, en main propre au sein de l'établissement de première préférence et ce, pour le 06 mars 2026 au plus tard.

Sur cette enveloppe doivent être mentionnés le numéro du FUI, le nom et le prénom de l'enfant.

### **Lors de l'inscription ?**

La direction de l'établissement secondaire de première préférence, ou son délégué, encode à l'aide d'un logiciel l'ensemble des informations reprises sur le volet général du formulaire unique d'inscription, nécessaires à l'enregistrement de la demande d'inscription.

**Durant cette période, la géolocalisation du domicile indiqué sur le FUI est systématiquement vérifiée.**

Dès que la demande d'inscription est enregistrée, vous recevez **un accusé de réception**.

Il mentionne toutes les données servant au classement des demandes d'inscription (priorités, domiciles invoqués, données de géolocalisation, indice socio-économique du quartier de l'élève...).

L'établissement garde une copie de cet accusé de réception qui est signé par les parents.

**Il est très important de vérifier les données qui y figurent avant de signer. Si une erreur apparaît, elle doit être signalée à l'établissement avant la fin de la période d'inscription (soit le 06 mars 2026 au plus tard).**

### **Après la période d'inscription ?**

A la fin de la journée du 06 mars 2026, plusieurs situations sont envisageables.

1. L'établissement de première préférence est incomplet : il a reçu un nombre de demandes d'inscription inférieur ou égal à 102 % du nombre de places disponibles. Dans ce cas, l'établissement accepte tous les élèves ayant déposé leur FUI au sein de leur établissement.
2. L'établissement de première préférence est complet : il a reçu un nombre de demandes supérieur à 102 % du nombre de places disponibles. Dans ce cas, un classement doit être réalisé afin de départager les demandes d'inscription.

Dans le courant du mois de mars, vous recevrez un courrier de l'établissement de première préférence vous informant de la situation d'inscription de votre enfant à l'issue de la période d'inscription.

Deux situations sont envisageables :

1. Votre enfant a obtenu une place au sein de l'établissement et reçoit une attestation d'inscription.

2. Votre enfant n'a pas obtenu de place au sein de l'établissement et doit être classé par la CoGI (Commission de Gouvernance des Inscriptions).

En avril, vous serez informés par courrier du classement de votre enfant au sein des établissements que vous avez désignés sur le formulaire unique d'inscription.

Si vous avez choisi le volet confidentiel électronique, l'information vous sera communiquée par courriel peu après que la CoGI aura établi son classement.

### **Soyez rassurés !**

Même si notre établissement a déjà été complet (102%), tous les parents désireux d'inscrire leurs enfants chez nous ont pu le faire dès lors que nous avons fait augmenter notre nombre de places disponibles.

### **La reprise des inscriptions**

A partir du lundi 20 avril 2026, les inscriptions sont à nouveau possibles et les demandes sont classées par ordre chronologique à la suite des demandes introduites durant la période d'inscription.

Seul le volet général du FUI sera remis ; le volet confidentiel n'a plus lieu d'être.

### **Qui est concerné ?**

Les parents qui n'ont pas inscrit leur enfant durant la première phase d'inscriptions.

À ce stade, les possibilités d'inscription sont plus réduites ; certains établissements ont une liste d'attente et il n'est plus possible de faire valoir une priorité (exemple : fratrie).

Les parents des élèves qui n'ont pas obtenu de place après le classement de la CoGI.

Les parents des élèves qui ont obtenu une place et souhaitent y renoncer pour changer d'établissement.

### **Validation de l'inscription : avec la remise du CEB<sup>4</sup>.**

#### **---- Remise du CEB**

Il vous est demandé, dès l'obtention du CEB (durant la première semaine de juillet 2026), de procéder à la validation de l'inscription en première secondaire en vous présentant au plus tôt (jusqu'au 10 juillet à 12h00), muni de l'original du CEB signé par votre enfant, auprès du responsable des dossiers élèves.

**Pour toute question, téléphonez au 069 77 95 50 !**

<sup>4</sup> Le jury d'école peut décider le passage en S1 sans forcément avoir octroyé le CEB !

## Rentrée des classes

Elle aura lieu le lundi 24 août 2026.

L'élève se rend dans l'établissement pour lequel il a obtenu une confirmation (par courrier ou par courriel de la part de l'établissement ou de la part de la CoGI) qu'une place lui a été attribuée.

Les modalités de rentrée des classes seront disponibles sur le site officiel de l'établissement et un courrier sera adressé aux parents qui nous auront confié leurs enfants.

Je vous remercie de votre attention et mon équipe et moi-même nous tenons à votre disposition pour toute information supplémentaire qu'il vous plairait d'obtenir.

A très bientôt !

Philippe Bekaert  
Préfet des Études

